



Commune de Livilliers

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04
Télécopie : 01.34.66.99.43

Le 5 mai 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 4 MAI 2015

Personnes présentes : Mme GUIORGADZE (Architecte du Patrimoine), Mme WALTER (Maire), M. ABONDANCE (1^{er} Maire adjoint), Mme FARGE (2^e Maire adjoint), M. MORIN (3^e Maire adjoint).

Il est procédé à un échange de vues suite à la lettre de M. CERCLET au nom de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) datée du 13 avril 2015.

Il est convenu de différer la demande de subventions relative aux sondages complémentaires dans la mesure où leur financement s'avère difficile, l'Etat ne versant qu'une aide de 40% de la dépense ce qui impliquerait une prise en charge par la Commune de + de 9000€ H.T.

Il est urgent de solliciter l'autorisation de commencer les travaux car à défaut de déposer le dossier de demande de subventions avant la fin juin 2015, rien ne pourrait être entrepris avant 2017.

De la sorte, c'est le premier parti architectural, c'est-à-dire une restauration en l'état actuel (16^e siècle) qu'il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter.

Les sondages pourraient être effectués à l'occasion du démarrage des travaux, ce qui en réduirait notablement le coût par suite de la présence des échafaudages.

Le planning des opérations de maîtrise d'œuvre est le suivant :

- Etablissement de l'APS (Avant-Projet Sommaire) par Mme GUIORGADZE ;
- Présentation à la Municipalité et recueil des observations ;
- Etablissement de l'APD (Avant-Projet Définitif) par Mme GUIORGADZE ;
- Délibération du Conseil Municipal sur son adoption.

Le dossier envoyé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) comportera :

- L'APD (Avant-Projet Définitif) ;
- La demande d'autorisation de travaux :
 - Consolidation des voûtes de la nef ;
 - Réfection de la couverture ;
 - Réfection des charpentes
- La demande de subventions.

DATE A RETENIR :

4 juin à 14h : Présentation par Mme GUIORGADZE de l'APS (Avant-Projet Sommaire) et observations de la municipalité ;

11 juin à 14h : Présentation de l'APD (Avant-Projet Définitif) ;

11 juin à 20h30 : Conseil Municipal : Délibération sur l'adoption de l'APD (Avant-Projet Définitif).

Le Maire

Marion WALTER